

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 05 Octobre 2015 portant création du Diplôme Universitaire PRATIQUES CORPS—ESPRIT EN MEDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE — DUPRAC,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire PRATIQUES

CORPS - ESPRIT EN MEDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE - DUPRAC

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BAUMELOUN Alain (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur JIAN Liujun (PH)
Professeur KUFELD Bruno (PU-PH)
Docteur LIU Bingkai (PH)
Docteur VALDENERE Nicolas (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 29 février 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU